

Qu'est-ce que

CEP

Conseil en Evolution Professionnelle

Le CEP est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé. Il est assuré par des conseillers mandatés par France Compétences. Selon votre situation vous pouvez prendre rendez-vous avec l'un des organismes suivants :

- Pôle Emploi / CAP Emploi
- Groupement évolution
- APEC (pour les cadres)
- Union Nationale des Missions Locales (UNML)



A quoi sert-il?

Conseiller chaque actif sur son évolution professionnelle

Accompagner à l'élaboration du projet professionnel.



Qui peut l'utiliser?

Tous les salariés quels que soient son contrat de travail, son âge, sa qualification,...

Vous êtes libres de vous adresse à l'organisme de votre choix. Cette démarche est individuelle, anonyme et confidentielle. Le salarié décide d'en informer l'entreprise.



Comment trouver votre conseiller ?

Prenez rendez vous avec un conseiller en appelant le numéro vert de votre région. Le numéro est accessible sur le site www.mon-cep.org en sélectionnant votre région.

Votre conseiller vous proposera un entretien individuel pour analyser votre situation.

Il vous guidera dans les démarches et vous accompagnera à construire votre projet si vous envisagez des changements professionnels.



Le déroulement

Le CEP comporte trois niveaux de prestations :

- un entretien individuel pour analyser votre situation professionnelle décider de la poursuite de la démarche et identifier les acteurs susceptibles de vous accompagner.
- un conseil personnalisé : un référent vous accompagnera tout au long du processus.
- un accompagnement : pour construire un plan d'actions, monter votre projet de formation et vous soutenir dans la réalisation de votre projet.